SIAO 29

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Finistère

RAPPORT D'ACTIVITE ET D'OBSERVATOIRE

2016

INTRODUCTION p.5

PRESENTATION DU SIAO 29 p.7

1. Les membres de l'association et composition du bureau .. 9
2. Les moyens 11
3. Les missions 11
4. L'organisation et le fonctionnement 12
5. Les dispositifs d'hébergement 17
6. Eléments marquants et Perspectives 24

RAPPORT D'OBSERVATOIRE p.29

1. L'hébergement d'urgence 30
2. L'hébergement d'insertion 45
4. Focus sur les personnes victimes de violences conjugales . 69
5. Focus sur les jeunes de 18 à 25 ans 71

ANNEXE p.73

INTRODUCTION

Dispositifs créés dans chaque département à partir de 2010, les SIAO constituent des plateformes uniques départementales qui coordonnent les orientations vers les dispositifs d'hébergement d'urgence et d'insertion financés par l'Etat et participent à l'observation sociale de la demande.

Les objectifs poursuivis par la mise en place des SIAO sont de :

- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement,

- Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance de la disponibilité de l'ensemble de l'offre existante,

- Favoriser la coordination des acteurs locaux de l'hébergement et du logement,

- Améliorer la fluidité de l'hébergement vers le logement,

- Mettre en place un observatoire de la demande d'hébergement.

En 2014, la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) a consacré juridiquement les SIAO et modifié le Code de l'Action Sociale et des Familles en conséquence pour y préciser les missions du SIAO dans l'article L. 345-2-4.

L'article L. 345-2 du CASF précise ainsi désormais que « les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) ont pour objectif de contribuer efficacement à améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans logement, et de construire des parcours d'hébergement et d'insertion adaptés ».

Ces dispositions ont été complétées et déclinées le 17 décembre 2015 dans une circulaire qui est venue préciser le fait que chaque département doit disposer d'un SIAO unique regroupant hébergement d'urgence et d'insertion et intégrant le 115.

Dans le Finistère, le SIAO 29, association loi 1901, rassemble donc aujourd'hui une partie des gestionnaires d'hébergement d'urgence et d'insertion. L'intérêt de cette organisation associative est que le SIAO puisse être porté par un ensemble d'opérateurs au travers de son conseil d'administration.

Quant aux missions opérationnelles, elles sont confiées aux équipes des volets urgence et insertion, mises à disposition du SIAO 29 par l'AGEHB et la Fondation Massé-Trévidy.

Le volet urgence avec le 115, constitue le point d'entrée pour toute demande d'hébergement d'urgence, en lien avec les lieux d'accueil-évaluation.

Le volet Insertion constitue le point d'entrée pour toute demande d'hébergement d'insertion. L'orientation se fait de façon concertée via les lieux d'accueil-évaluation et les Commissions d'Orientation Territoriale.

Ainsi, le volet urgence centralise et coordonne aujourd'hui l'attribution de l'ensemble des places d'hébergement d'urgence, régule et contribue à l'observation locale de ces places d'hébergement. Via le numéro d'urgence 115, il évalue également les situations des personnes en lien avec les lieux d'accueil-évaluation afin de les orienter vers un hébergement adapté, de manière immédiate.

Le volet Insertion centralise quant à lui l'ensemble des demandes d'hébergement d'insertion et oriente les demandeurs de façon concertée via les commissions d'orientation territoriale. Il a donc un rôle de coordinateur des différents acteurs de l'hébergement d'insertion.

Les volets urgence et Insertion participent par ailleurs ensemble à l'observation de la demande locale d'hébergement.

Le

SIAO 29

Service Intégré d'Accueil et

d'Orientation du Finistère

1. Membres de l'association et composition du bureau

➢ Les membres de l'association

Le **CCAS de la ville de Brest** dont le siège est au 40, rue Jules Ferry 29200 Brest représenté par Monsieur François Cuillandre agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

Le **CCAS de la ville de Quimper** dont le siège est au 8, rue de Verdelet 29000 Quimper représenté par Monsieur Ludovic Jolivet agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

Le **CCAS de la ville de Concarneau** dont le siège est au 14, rue Courcy 29900 Concarneau représenté par Monsieur André Fidelin, agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

Le **CCAS de la ville de Carhaix** dont le siège est Place de la Mairie BP 258 29837 Carhaix-Plouguer Cedex représenté par Madame Hélène Guillemot agissant en sa qualité de vice-présidente, dûment mandatée à cet effet.

Le **CCAS de la ville de Morlaix** dont le siège est au 29, rue de Brest 29600 Morlaix représenté par Madame Agnès Le Brun agissant en sa qualité de Présidente, dûment mandatée à cet effet.

Le **CIAS de Quimperlé Communauté** dont le siège est au 1, rue Andreï Sakharov 29300 Quimperlé représenté par Madame Gilda Le Gall agissant en sa qualité de Vice-Présidente, dûment mandatée à cet effet.

L'**Association COALLIA** dont le siège est au 16-18 Cour Saint Eloi 75592 Paris cedex 12 représentée par Monsieur Gwen Le Bars agissant en sa qualité de directeur COALLIA 29, dûment mandaté à cet effet.

L'**Association AGEHB** dont le siège est au 7 rue de Lanrédec 29200 Brest représentée par Monsieur Pascal Fortin agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

L'**Association Emergence** dont le siège est au 56, rue Bruat 29200 Brest représentée par Monsieur Yvon Jacopin agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

La **Fondation Massé-Trévidy** dont le siège est au 39, rue de la Providence 29000 Quimper représentée par Monsieur Hervé Jacq agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

L'**Association ASAD** dont le siège est au 15, rue de Kerfraval 29600 Morlaix représentée par Monsieur Pierre-Yves Le Cleac'h agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

Le **CIAS du cap Sizun** dont le siège est au 17, rue Lamartine 29770 Audierne représenté par Monsieur Bruno Le Port, agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

L'Association Habitat et Humanisme dont le siège est au 20, avenue de Limerick 29000 Quimper représentée par Monsieur Patrick Prigent agissant en sa qualité de Vice-Président, dûment mandaté à cet effet.

L'association AILES dont le siège est au 8, rue Michelet 29200 Brest représentée par Monsieur Yvon Maze agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

L'association qui regroupe 14 adhérents, est composée des personnes morales représentées par un titulaire et deux suppléants.

Dans l'esprit de promouvoir la participation, le Conseil d'Administration est ouvert aux personnes accueillies ou accompagnées.

➢ Les membres du bureau

De juin 2014 à octobre 2016 :

Présidente : Hélène GUILLEMOT
Vice-Président : Gwen LE BARS
Secrétaire : Françoise VANDREDEN
Secrétaire adjointe : Gilda LE GALL
Trésorier : Patrick PRIGENT
Trésorière adjointe : Cécile NAY

Depuis le 12 octobre 2016 :

Présidente : Hélène GUILLEMOT
Vice-Président : Jean LE BARS
Secrétaire : Françoise VANDREDEN
Secrétaire adjointe : Gilda LE GALL
Trésorier : Patrick PRIGENT

2. Les moyens

➢ Locaux

Le siège social du SIAO 29 se situe au 29, rue de la providence – 29000 Quimper.

➢ Budget

	Volet Urgence	Volet Insertion	SIAO 29
Budget 2016	289 396 €	127 304 €	416 700 €

A noter : la subvention du volet urgence comprend le financement du 115. La subvention du volet insertion n'a pas évoluée depuis 2013.

➢ Personnel

SIAO 29	8.18 ETP
Volet Urgence	5.60 ETP
Volet Insertion	2.58 ETP

3. Les missions

Le SIAO est une plateforme unique qui répond à 2 niveaux de prise en charge, l'Urgence et l'Insertion. Ces 2 niveaux visent à :

- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement
- Traiter avec équité l'ensemble des demandes
- Améliorer la fluidité hébergement / logement
- Favoriser la coordination des acteurs locaux de l'hébergement et du logement
- Constituer un observatoire de la demande d'hébergement

4. L'organisation et le fonctionnement

L'association SIAO 29 regroupe les volets Urgence et Insertion et permet d'avoir une vision d'ensemble de l'hébergement d'urgence et d'insertion. Le Conseil d'Administration se trouve être l'interlocuteur de la DDCS sur ces questions.

En décembre 2015, une nouvelle circulaire est venue préciser l'organisation des SIAO. Celle-ci indique que le porteur du SIAO dans chaque département doit être une personne morale unique. Cela implique également que la subvention versée au SIAO doit être versée à cette même personne morale. Jusqu'à présent, dans le Finistère des subventions étaient versées à l'AGEHB et à la Fondation Massé-Trévidy qui assurent la gestion opérationnelle des volets Urgence et Insertion pour le compte du SIAO 29. Les membres du conseil d'administration ont donc travaillé en 2016 à une nouvelle organisation du SIAO qui puisse répondre à ces nouveaux impératifs juridiques dès 2017.

➢ Champ géographique d'intervention

Le SIAO 29 est organisé sur une base départementale déclinée en 3 territoires :

- Le Pays de Brest
- Le Pays de Cornouaille
- Le territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix

L'objectif de ce découpage territorial[1] est de promouvoir un accompagnement de proximité et d'entretenir les spécificités et partenariats déjà existants ainsi que de pouvoir en créer de nouveaux dans cette même logique.

Concernant le Pays de Brest, le volet Insertion n'est intervenu, au démarrage, que sur le territoire de Brest Métropole (8 communes) et non sur la totalité du Pays. Depuis 2013, il comprend également la Communauté de Communes du Pays des Abers. Le volet insertion a toutefois vocation à s'étendre sur l'ensemble du Pays de Brest.

Certains territoires sont limitrophes à d'autres départements ce qui nécessite et justifie des contacts et des interventions, avec des structures du même champ d'activité qui ne se situent pas dans le Finistère. Il s'agit là d'une richesse et d'une complémentarité territoriale qui se doivent d'être intégrées dans le mode et les conditions de fonctionnement des volets urgence et Insertion.

➢ Les lieux d'évaluation

Dans l'objectif de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement, des lieux d'évaluation ont été identifiés[2]. Ces derniers, selon les territoires, sont : CDAS, Mission Locale, autres CCAS-CIAS et associations.

Pour demander un hébergement d'urgence, les personnes peuvent ainsi s'adresser à des lieux d'accueil physique en complément du 115 départemental.

Pour demander un hébergement d'insertion, les personnes doivent s'adresser au lieu d'accueil identifié sur leur territoire et correspondant à leur situation familiale. Il revient à ces lieux d'évaluation :

---

[1] Cf. annexe 1

[2] Cf. annexe 2

- d'assurer localement un accueil physique et téléphonique,

- de réaliser une évaluation et de formuler des préconisations à partir d'outils communs,

- de transmettre ces éléments au SIAO et aux commissions territoriales

Chaque demande d'hébergement doit se faire à l'aide de la fiche départementale de demande d'hébergement d'insertion[3].Cette étape qui intervient en amont des commissions, demande de réelles compétences afin de pouvoir obtenir l'ensemble des informations nécessaires à une bonne orientation par la suite. Un entretien pour une demande d'hébergement dure environ une heure. Cela implique donc une disponibilité importante au vu du nombre de demandes.

A noter : les différents opérateurs qui sont lieux d'évaluation mettent à disposition, pour cette mission, du personnel et des locaux sans moyen supplémentaire.

➢ Le processus de la demande

Demande d'hébergement d'urgence

[3] Cf. annexe3

Demande d'hébergement d'insertion

➢ Les commissions d'orientation territoriale « insertion »

Par délégation du SIAO 29, les commissions d'orientation territoriale ont pour mission d'étudier les demandes d'hébergement et de prendre les décisions d'orientation qui seront proposées aux demandeurs. Elles peuvent aussi émettre des préconisations vers des dispositifs d'hébergement ou de logement autres que ceux dont elles ont la charge.

Sur les trois territoires cités précédemment, les commissions se déroulent à raison d'une tous les 15 jours.

Exception faite pour la commission du Pays de Brest, qui du fait du nombre de demande, nécessite deux commissions. Ainsi, sur ce territoire, il existe une commission CHRS qui a lieu tous les 15 jours et une commission ALT / Pension de famille qui a lieu une fois par mois.

Selon les territoires, les lieux des commissions varient afin de respecter un équilibre territorial. Sur le Pays de Brest, les commissions se déroulent à l'hôtel de communauté de Brest Métropole.

Composition

Les commissions d'orientation territoriales sont composées :

- D'un Président de commission désigné par ses membres (représenté par un élu du territoire)
- De chaque opérateur du territoire dont les logements sont intégrés au SIAO Insertion
- D'un représentant des Missions Locales
- D'un représentant du volet insertion

Chaque opérateur a désigné un titulaire et deux suppléants.

A noter : Sur Brest, le volet Insertion s'appuie sur l'organisation déjà existante de la CASAL (Commission d'Accompagnement Social et d'Accès au Logement). Lors de ces commissions, sont également présents la coordinatrice du volet urgence, les conseillers logement de Brest Métropole et du Conseil Départemental, ce qui favorise les liens urgence>insertion>logement.

Fonctionnement *(cf. schéma page précédente)*

1. Un ménage qui a besoin d'une solution d'hébergement temporaire doit se rendre dans un lieu d'évaluation identifié par le SIAO. Le ménage sera reçu pour un entretien d'évaluation guidé par la fiche départementale pour un hébergement d'insertion.

2. La fiche évaluation est par la suite transmise au SIAO (volet insertion), qui centralise les demandes qui seront étudiées lors des commissions d'orientations territoriales. Celles-ci sont enregistrées sur un logiciel commun à l'urgence et à l'insertion (Progdis[4]) ce qui permet le suivi des ménages.

3. Les demandes sont présentées durant les commissions.

4. Suivant les éléments en possession, les ménages sont orientés sur les dispositifs intégrés au SIAO. Il peut également y avoir une réorientation vers un dispositif hors SIAO ou vers un autre territoire. Les situations peuvent également être ajournées ou refusées.

Pendant les commissions, une décision d'orientation est prise pour chaque situation. Cette orientation ne vaut pas pour une admission, la structure d'accueil ayant la possibilité de refuser un ménage en motivant sa décision.

De même, un ménage ayant reçu une orientation ne répondant pas à ses attentes peut faire appel de la décision. Suivant la demande, un nouveau passage en commission peut alors être instruit.

5. A la suite de la commission, un courrier est transmis au ménage précisant la décision de la commission (refus, orientation sur liste d'attente, orientation sur une place disponible).

Une copie du courrier est également transmise à la structure d'accueil ainsi qu'à l'instructeur de la demande.

Parallèlement à ce fonctionnement, les opérateurs doivent remonter au SIAO un document permettant de recenser les places disponibles et d'indiquer les admissions et sorties d'hébergement[5].

[4] Logiciel validé par la CNIL

[5] Cf. annexe 4

5. Les dispositifs d'hébergement

Carte des dispositifs 2016

➢ Volet Urgence

Le volet urgence centralise, en lien avec les lieux d'accueil-évaluation, l'ensemble des orientations sur les places en CHRS urgence, en Dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel et en ALT Urgence. Les places gérées dépendent d'opérateurs différents.

o CHRS Urgence

Il y a 5 CHRS urgence sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 2 à Brest, 1 à Quimper, 1 à Morlaix et 1 à Concarneau. L'ensemble de ces structures représente un total de **61 places**

VILLE	GESTIONNAIRE / STRUCTURE	NOMBRE DE PLACES
BREST	AGEHB / Kastell Dour	12
BREST	CCAS Brest / Foyer du Port	14
QUIMPER	CCAS Quimper / Hôtel Social	21
MORLAIX	Fondation Massé Trévidy / Le Jarlot	4
CONCARNEAU	CCAS Concarneau / Le 102	10

o ALT Urgence

Il y a 9 dispositifs ALT Urgence sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 4 à Brest, 2 à Quimper, 1 à Quimperlé, 1 à Concarneau et 1 à Carhaix. L'ensemble de ces dispositifs représente un total de **32 places**

VILLE	GESTIONNAIRE / STRUCTURE	NOMBRE DE LOGEMENTS	NOMBRE DE PLACES
QUIMPER	St Exupéry / FJT	5.5	5.5
QUIMPER	Fondation Massé Trévidy / FJT	1.5	1.5
BREST	CCAS Brest	13	16
BREST	CCAS Brest / DHT	7	7
BREST	Amitiés d'Armor /FJT	1	1
BREST	AILE / FJT	1	1
CARHAIX	AILE / FJT	1	1
CONCARNEAU	CCAS Concarneau	2	3
QUIMPERLE	CIAS Quimperlé Communauté	1	3

o Dispositifs Alternatifs aux nuitées d'hôtel

Il y a 4 Dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 2 à Brest, 1 à Quimper et 1 à Morlaix. L'ensemble de ces structures représente un total de **57 places**

VILLE	GESTIONNAIRE	NOMBRE DE PLACES
MORLAIX	Fondation Massé Trévidy / Le Jarlot	2
BREST	AGEHB / Ti Letty	35
BREST	CCAS Brest	5
QUIMPER	Fondation Massé Trévidy / L'Escale	15

o Autres dispositifs

En complément, 3 autres dispositifs avec des financements différents existent sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 1 à Brest, 1 à Quimper et 1 à Carhaix. L'ensemble de ces structures représente un total de **13 places.**

VILLE	GESTIONNAIRE / STRUCTURE	NOMBRE DE LOGEMENTS
BREST	Les exclus	10
CARHAIX	CCAS Carhaix / Local SDF	2
QUIMPER	Fondation Massé Trévidy / L'escale Salon d'accueil	1

Par ailleurs, d'autres places, qui ne sont pas financées par l'Etat au titre de l'hébergement peuvent être sollicitées sur le département, hors SIAO 29. Parmi elles, peuvent être citées les hébergements en communautés Emmaüs ou les places du dispositif DECLIC que peut solliciter la Mission Locale de Brest pour l'hébergement de jeunes en centre AFPA afin de leur permettre de mettre en œuvre une démarche d'insertion.

➢ Volet Insertion

Le volet Insertion gère l'ensemble des orientations sur les places en CHRS insertion, ALT insertion, et pension de famille. Les places gérées dépendent d'opérateurs différents ayant intégré les commissions d'orientation territoriale.

o CHRS Insertion

Il y a 7 CHRS sur le département. Tous sont intégrés au SIAO.

Il y a 4 CHRS à Brest, 2 CHRS à Quimper, 1 CHRS à Morlaix. L'ensemble de ces structures représente un total de **229 places**.

VILLE	GESTIONNAIRE / STRUCTURE	NOMBRES DE PLACES
BREST	AGEHB / les Ajoncs	50
BREST	COALLIA / Louis Guilloux	37
BREST	EMERGENCE / Les Cyprès	30
BREST	CCAS DE BREST / Le foyer du port	20
MORLAIX	FONDATION MASSE-TREVIDY / Le Jarlot	22
QUIMPER	FONDATION MASSE-TREVIDY / L'Escale	44
QUIMPER	CCAS DE QUIMPER / Le Relais	26

o ALT Insertion

Tous les logements ALT du Finistère, n'ont pas été intégrés au volet Insertion dès son démarrage. En 2011, l'association gérait l'orientation des logements ALT de 11 opérateurs.

Depuis, de nouveaux opérateurs ont intégré leurs logements au sein des commissions. Ces ajouts portent le nombre d'opérateurs à 25 et le nombre de logements ALT à **173** pour **289 places**.

VILLE	GESTIONNAIRE / STRUCTURE	NOMBRE DE LOGEMENTS	NOMBRES DE PLACES
BREST	CCAS DE BREST	26	51
BREST	COALLIA	17	17
BREST	EMERGENCE	11	16
BREST	AGEHB / GP 29	7	15
RELECQ KERHUON	EMMAÜS	8	8
RELECQ KERHUON	CCAS RELECQ KERHUON	2	4
PLOUGASTEL DAOULAS	CCAS PLOUGASTEL DAOULAS	3	8
GUILERS	CCAS DE GUILERS	2	4
LANNILIS – PLABENNEC	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS	2	5
MORLAIX	CCAS DE MORLAIX	17	30
PAYS DE MORLAIX	ASAD	11	19
CARHAIX	CARHAIX RELAIS	6	9
QUIMPER	CCAS DE QUIMPER	16	21
QUIMPER – PONT L'ABBE	FONDATION MASSE-TREVIDY / Comité Pour l'Habitat des Jeunes	8	11
QUIMPER	FONDATION MASSE-TREVIDY / Foyer de Jeunes Travailleurs	5	5
QUIMPER – CONCARNEAU	FONDATION MASSE-TREVIDY / L'Escale	2	7
ERGUE-GABERIC	CCAS D'ERGUE GABERIC	1	3
CONCARNEAU	CCAS DE CONCARNEAU	7	9
TREGUNC	CCAS DE TREGUNC	4	7
PAYS DE QUIMPERLE	CIAS DE QUIMPERLE COMMUNAUTE	6	15
PENMARC'H	CCAS DE PENMARC'H	2	5
CHÂTEAULIN	CCAS DE CHATEAULIN	1	3
AUDIERNE	CIAS DU CAP SIZUN	2	4
DOUARNENEZ	CCAS DE DOUARNENEZ	2	6

BRIEC	CIAS PAYS GLAZIK	4	8
QUIMPERLE	SAINT VINCENT DE PAUL	1	1
PLONEIS	HABITAT ET HUMANISME	1	2
PLOMELIN	CCAS DE PLOMELIN	1	1

o Pension de famille

Il y en a 8 en Finistère. Pour le moment 7 sont intégrées au volet Insertion.

En septembre 2012 s'est ouverte, à Brest, la première résidence accueil du département. Cette structure apparentée aux pensions de famille est spécialisée dans l'accueil des personnes ayant un handicap psychique. Elle est gérée par l'UDAF et comporte 18 places. Une seconde résidence accueil a été ouverte sur Quimper en 2015, une troisième structure est prévue à Plouigneau en 2017.

Ces 10 structures regroupent **177 logements** pour **206 places**.

VILLE	GESTIONNAIRE / STRUCTURE	NOMBRE DE LOGEMENTS	NOMBRES DE PLACES
BREST	COALLIA / Pouleder	25	25
BREST	CCAS DE BREST / Esperanza	21	24
BREST	AGEHB / Anatole	9	9
BREST	UDAF / Maden	18	18
MORLAIX	FONDATION MASSE-TREVIDY / Le Jarlot	9	10
QUIMPER	CCAS DE QUIMPER	35	60
QUIMPER	UDAF / Maden St Ex	18	18
CONCARNEAU	CCAS DE CONCARNEAU	42	42

o Autres dispositifs

VILLE	DISPOSITIF	GESTIONNAIRE / STRUCTURE	NOMBRE DE LOGEMENTS	NOMBRES DE PLACES
TERRITOIRE DE CARHAIX	Mesures d'accompagnement CHRS / AGIR	FONDATION MASSE-TREVIDY / Le Jarlot		5 mesures
QUIMPER	Cité de promotion familiale	CCAS DE QUIMPER	86	
QUIMPER	Résidence Sociale	CCAS DE QUIMPER	5	

- La mise en place du SIAO a bouleversé les pratiques, le CCAS de Quimper a voulu poursuivre les changements en intégrant aux commissions, une partie des logements dont il a la gestion dès 2012.
- Le travail du SIAO a permis de mettre en avant un besoin d'accompagnement de type CHRS sur le territoire de Carhaix. Ainsi au 1er octobre 2013 se sont mis en place 5 mesures dites d'intermédiation locative renforcée. Gérées par la Fondation Massé-Trévidy, ces mesures permettent un accompagnement global du ménage sans dépendre d'une structure collective. Il est à noter qu'avec cet accompagnement, le SIAO ne propose pas d'hébergement.

En 2016, le volet Insertion gère pour tous dispositifs confondus, un ensemble de plus de **850 places d'hébergement/logement**.

6. Eléments marquants et perspectives

➢ Eléments marquants

o SIAO Unique

Tel qu'indiqué en introduction de ce rapport, la loi ALUR publiée en 2014 et la circulaire du 17 décembre 2015 relative aux SIAO, sont venues préciser le fait que chaque département doit disposer d'un SIAO unique regroupant hébergement d'urgence et d'insertion et intégrant le 115.

Ainsi, dans le Finistère, le SIAO évolue afin d'intégrer ces nouvelles exigences législatives :

- Le SIAO 29, association loi 1901, recouvre depuis 2013 l'ensemble des dispositifs d'hébergement d'urgence et d'insertion du département. L'intérêt de cette organisation associative est que le SIAO puisse être porté par un ensemble d'opérateur au travers de son conseil d'administration.
- Le SIAO 29 assure les missions opérationnelles de coordination urgence et insertion, et intègre le 115. Ces missions sont confiées aux équipes des volets urgence et insertion, mises à disposition du SIAO 29 par l'AGEHB et la Fondation Massé-Trévidy.
- En 2017, une subvention unique sera versée au SIAO 29 pour le financement de l'ensemble de ces missions.

o Changement de logiciel

Un changement de logiciel est en cours au niveau des SIAO. En effet, afin d'harmoniser les remontées de données nationales, l'Etat a commencé à développer son propre logiciel, intitulé SI-SIAO. Celui-ci a donc vocation à être utilisé par l'ensemble des SIAO dans les mois à venir. Des réunions d'information et des formations ont été mises en place par la DRJSCS afin de commencer à se familiariser avec ce nouvel outil. Les équipes devraient travailler avec ce nouveau logiciel à compter du 1er janvier 2018.

o Participation aux commissions de médiation

Le SIAO 29 continue de participer (à titre consultatif) aux commissions de médiation du département par l'intermédiaire du chef de service du volet insertion. Selon l'organisation mise en place par la loi ALUR, lorsqu'un ménage est reconnu prioritaire sur un hébergement (DAHO), c'est le SIAO après avoir été saisi par le Préfet, qui oriente le ménage vers une structure d'hébergement.

o Augmentation des demandes d'hébergement d'urgence

L'année 2016 a été marquée par une augmentation significative de la demande liée en grande partie à la prise en charge de publics migrants. En effet, les flux migratoires ayant connus une croissance importante en 2016 et les dispositifs d'accueil des demandeurs d'asile ne permettant pas d'accueillir l'ensemble de ces personnes dès leur arrivée, les services d'hébergement généralistes ont été amenés à accueillir une partie de cette demande nouvelle. Cela a eu une répercussion importante sur le 115 et les lieux d'accueil-évaluation qui connaissent une situation de suractivité et doivent faire face à l'augmentation du nombre de demandes à traiter au téléphone et à l'augmentation de nombre de personnes à recevoir chaque jour.

De plus, l'offre d'hébergement et les financements octroyés par l'Etat pour les mises à l'abri à l'hôtel ne suffisent pas à apporter une solution à l'ensemble des demandeurs. Et, pour ce qui concerne les personnes migrantes, la DDCS a souhaité conserver le pouvoir de décision, le 115 doit alors solliciter un accord de prise en charge avant de pouvoir donner une suite aux demandes d'hébergement. Les équipes sont donc également confrontées quotidiennement au fait d'informer des personnes et des familles de l'impossibilité de les héberger.

o Mouvements de personnels au volet insertion

Le fonctionnement du service s'est vu chamboulé sur le premier semestre 2016. Le chef de service a assuré un remplacement dans un établissement de la Fondation Massé-Trévidy sur 80% de son temps. La chargée de mission a ainsi vu ses missions s'élargir pour assurer une partie du remplacement. En congé maternité d'avril à septembre, ses missions ont par la suite été reprises par un remplaçant.

o Modernisation des outils

Le volet insertion a fait l'acquisition d'une tablette numérique pour les commissions d'orientation territoriale. L'objectif de cet achat est multiple : volonté de dématérialiser les données dans une logique environnementale et d'économie financière (à moyen terme diminution des impressions et des achats de fournitures) et faciliter le fonctionnement du service (saisie informatique des réponses de la commission).

Une nouvelle version de la fiche[6] de demande d'hébergement d'insertion a été diffusée en fin d'année. Après plusieurs années de fonctionnement, celle-ci a été retravaillée en lien avec plusieurs partenaires afin de la rendre plus adaptée aux commissions et aux demandes des structures. La fiche qui est informatisée, a également été pensée en lien avec l'utilisation du prochain logiciel SI-SIAO.

➢ Perspectives

o Volet Urgence

Le fort niveau d'activité auquel le service a dû faire face fin 2016 est amené à se poursuivre en 2017. Il est donc important d'avoir suffisamment de moyen afin de pouvoir assurer cette mission d'accueil, d'orientation et d'hébergement dans des conditions adaptées au niveau de la demande.

o Volet Insertion

Comme cela l'a été indiqué précédemment, tous les logements ALT du département ne sont pas intégrés au volet Insertion. Un travail est encore à mener afin que tous puissent intégrer les commissions. C'est également le cas pour la pension de famille de Lesneven.
En ce sens, la création d'une nouvelle commission à l'échelle du Pays de Brest (hors BM) est à prévoir. Ce travail ne peut se faire qu'avec l'accompagnement de la DDCS.

o Volet Logement

Au-delà des dispositifs initiaux, le SIAO a vocation à élargir son champ de compétences/d'action avec l'intégration de nouveaux dispositifs comme les résidences sociales ou l'intermédiation locative. Les SIAO confirment donc leur place dans le champ de l'hébergement/logement. La loi ALUR[7] du 23 mars 2014 le confirme en donnant une existence légale aux SIAO.

Le SIAO29 a déjà amorcé cette évolution en incluant depuis 2012 une partie du parc logement du CCAS de Quimper au sein des commissions SIAO.

---

[6] Cf. annexe 3

[7] Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

Le partenariat avec les bailleurs sociaux prend également forme avec la nouvelle mission du SIAO relative au recensement des ménages prêts à sortir de l'hébergement vers le logement. En effet, l'articulation du SIAO avec les bailleurs sociaux va prendre la forme d'un tableau qui sera transmis chaque mois à la DDCS. C'est sur ce tableau que seront inscrits les ménages hébergés prêts à accéder au logement. La DDCS transmettra ensuite le tableau aux bailleurs qui devront alors prendre en compte ces situations pour favoriser les entrées en logement. Par ailleurs, depuis cette année le SIAO a accès au fichier commun de la demande de logement social (imhoweb).

L'enjeu étant de favoriser les entrées en logement, cet objectif pourrait également être complété par le biais du contingent préfectoral qui existe sur chaque département. C'est vers cet axe que tend à aller la DDCS car les ménages sortants d'hébergement devraient être désignés comme prioritaires pour accéder au logement social.

o Observatoire

Si le développement du SIAO n'est possible qu'avec un travail partenarial fort, l'ouverture à de nouveaux dispositifs permettrait de proposer des réponses plus adaptées aux ménages et améliorerait aussi la fluidité des dispositifs. La mission d'observatoire joue ici un rôle important car en fonction des données remontées (profil des demandeurs, besoins des territoires,), le SIAO en lien avec les partenaires, est en mesure de permettre la création de nouveaux dispositifs adaptés aux territoires et aux demandeurs (comme ce fut le cas par exemple pour le développement des dispositifs alternatifs à l'hôtel ou la création d'« AGIR » dans la logique du Logement d'abord).

Rapport d’observatoire

1. L'HEBERGEMENT D'URGENCE

➢ Les demandes d'hébergement

Comme le montre ce graphique, les demandes d'hébergements d'urgence ont augmenté de 86% entre 2012 et 2016 et particulièrement entre 2015 et 2016. Cette augmentation résulte de la crise économique d'une part et de la crise migratoire d'autre part.

En 2016, 2368 personnes différentes ont sollicité le dispositif d'hébergement d'urgence.

11248 demandes d'hébergement d'urgence ont ainsi été traitées, 87,4% par le SIAO29-volet urgence - 115 et 12,6% directement par les lieux d'accueil-évaluation gestionnaires d'hébergement

De 2015 à 2016 on note une augmentation de 46,3%

Répartition des demandes par territoires en 2016

Le Pays de Brest concentre plus de 3 quarts des demandes d'hébergement et cela s'est accentué entre 2015 et 2016. Cela s'explique par le fait que Brest soit la ville la plus peuplée du département, mais également par un niveau de pauvreté supérieur et une concentration des demandes liées aux migrants du fait de l'implantation de la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile sur le territoire.

➢ Les réponses

En réponse aux 11248 demandes reçues en 2016, 8381 ont donné lieu à un hébergement (74,5%) et 2867 n'ont pas abouties (25,5%)

Parmi les 8381 demandes ayant donné lieu à un hébergement, 55,4 % ont donné lieu à une mise à l'abri à l'hôtel (57,7% en 2015), 37,3% en dispositifs alternatifs et 7,3% en dispositifs d'hébergement « classiques ».

Si la part des mises à l'abri à l'hôtel baisse légèrement comparée aux autres types d'hébergement, on note néanmoins une forte hausse en valeur de ces réponses (4643 orientations à l'hôtel en 2016, contre 3069 en 2015, soit +51,3%), comme des autres (+41,6 % pour les orientations en dispositifs alternatifs ; +3,2% pour les orientations en dispositifs d'hébergement « classiques »).

L'hébergement à l'hôtel est sollicité lorsqu'il n'est pas possible d'orienter les personnes sur d'autres dispositifs, soit pour des raisons de statut administratif soit du fait de l'absence de place disponible en dispositifs alternatifs et en dispositifs d'hébergement « classiques ».

Souvent, l'hôtel constitue une solution de transition avant l'accueil en dispositifs alternatifs et en dispositifs d'hébergement « classiques ». Leur nombre apparait important, car chaque prolongation (de quelques jours) est comptabilisée alors que les prises en charge en dispositifs d'hébergement « classiques » ne sont comptabilisées qu'une seule fois pour une durée de séjour plus longue, en application du principe de continuité. Les nuitées enregistrées sont donc malgré tout plus nombreuses en dispositifs d'hébergement « classiques » qu'à l'hôtel.

15,5% de ces prises en charge étaient des admissions directes et 84,5% des admissions suite à une orientation du SIAO29 volet urgence -115.

Répartition des réponses négatives en 2016

Suite à l'augmentation importante de la demande en 2016, on note une forte augmentation des demandes n'ayant pas abouti à un hébergement (+57% entre 2015 et 2016). En effet, l'offre d'hébergement n'a pas augmenté proportionnellement à la demande, il n'a donc pas été possible de répondre positivement à un nombre croissant de demandes (2145 réponses négatives pour absence de place disponible en 2016 contre 976 en 2015, soit + 120%), notamment pour des hommes seuls et des personnes migrantes.

➢ Typologies des demandeurs

Situation familiale des demandeurs :

En 2016, 1635 ménages différents ont demandé un hébergement d'urgence dans le Finistère (1 576 en 2015), au 115 et/ou à un lieu d'accueil-évaluation. Le nombre de ménages différents sollicitant le dispositif d'hébergement d'urgence dans le Finistère est donc en légère augmentation. Parmi ces ménages, l'augmentation de la part des familles se confirme comme en 2015, 2014 et 2013. Elles représentaient ainsi 19,2% des ménages en 2016, contre 15.5% en 2015, 14.8% en 2014 et 12.8% en 2013. Dans le même temps, la part des hommes seuls a encore très légèrement diminué. Cela s'explique par l'augmentation de la demande provenant du public migrant, et particulièrement des familles.

Âge des demandeurs :

En 2016, 31.3% des demandeurs adultes ayant communiqué leur âge étaient âgés de 18 à 25 ans

Les jeunes représentent donc toujours une part prépondérante des demandeurs. Or peu de dispositifs d'hébergement d'urgence y sont particulièrement destinés sur le département.

Ressources des demandeurs :

Ressources	GF	%
Activité déclarée	95	5.8
Activité non déclarée	1	0.1
Formation	4	0.2
Retraite	29	1.8
Assedic	76	4.6
Minimas sociaux	645	39.4
Autres	68	4.2
Sans ressources	717	43.9
Total	**1635**	**100,0**

Parmi les ménages ayant demandé un hébergement d'urgence en 2016,
43.9% se déclaraient sans ressources
5.8% des ménages déclaraient percevoir un salaire
39.4% déclaraient percevoir les minimas sociaux
(dont 58.6% le RSA et 32.7% l'AAH)

Situation résidentielle des ménages avant la demande d'hébergement d'urgence :

Situation	GF	%
Domicile parental	94	5.7
Domicile personnel ou conjugal	277	17
Etablissement de cure, post-cure	2	0.1
Foyers	21	1.3
Hébergement mobile ou de fortune	23	1.4
Hébergement par des tiers	280	17.1
Hôpital général	24	1.5
Hôpital psychiatrique	15	0.9
Hôtel payé par le ménage	3	0.2
Prison	32	1.9
Rue	199	12.2
Structure d'insertion	6	0.4
Structure d'urgence	56	3.4
CADA	13	0.8
Structure de stabilisation	5	0.3
LHSS	4	0.2
Autre	21	1.3
NC	560	34.3
TOTAL	**1635**	**100,0**

Parmi les ménages ayant demandé un hébergement d'urgence en 2016,
17% déclaraient vivre à leur domicile ou chez leur conjoint avant de se retrouver sans hébergement (ruptures, violences conjugales, expulsions...).
17.1% déclaraient être hébergés chez des amis ou de la famille (la solution ne pouvait se prolonger), 12.2% déclaraient vivre à la rue
et 5.7% Chez leurs parents (jeunes majeurs en rupture familiale).

Raison principale de la situation d'urgence sociale :

Situation	2016	%
Départ du département d'origine	92	5.6
Départ du pays d'origine	130	8
Expulsion ou perte de logement	105	6.4
Rupture familiale, conjugale, par des tiers	360	22
Violence	145	8.9
Intermittent de la rue	37	2.3
Autres1	766	46.9
TOTAL	**1635**	**100.0**

En 2016, lorsque la raison principale de la situation d'urgence était connue :

22% des ménages invoquaient une rupture
(Familiale, conjugale ou par des tiers)
8.9% fuyaient des situations de violence
6,4% invoquaient une perte de logement,
5.6%, un départ du département d'origine,
8%, un départ du pays d'origine pour raisons économiques ou d'insécurité
Et 2,3% se déclaraient à la rue par intermittence

➢ Les hébergements

<u>Graphique 4</u> : Répartition des nuitées sur le dispositif urgence de janvier à décembre 2016

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Total	%
nuitées en structures	4634	4351	4602	4307	4471	4617	4712	4737	4654	4930	4841	5133	55989	74.5%
nuitées à l'hôtel	1284	1225	1564	1499	1139	911	797	987	1279	1743	2309	4462	19199	25.5%
Total	5918	5576	6166	5806	5610	5528	5509	5724	5933	6673	7150	9595	75188	100%

75188 nuitées ont été enregistrées en hébergement d'urgence en 2016 contre 61772 en 2015 (+22%), 56134 en 2014, 45 641 en 2013, 42 742 en 2012 et 36 575 en 2011. Parmi ces 75188 nuitées, 55 989 ont été effectuées en structures (+7% par rapport à 2015) et 19 199 à l'hôtel (+101% par rapport à 2015). 1 742 personnes différentes ont ainsi été hébergées, contre 1580 en 2015 (+10,3%), 1683 en 2014 et 1 834 en 2013.

On observe donc une augmentation du nombre de nuitées et du nombre de personnes différentes hébergées entre 2015 et 2016. L'augmentation du nombre de nuitées est toutefois plus importante

que celles des personnes différentes. Cela s'explique par une augmentation des durées de séjour et du nombre de demandes formulées par les personnes concernées. La durée moyenne d'hébergement d'urgence était en effet de 44 jours en 2016 contre 39 jours en 2015 contre 33 jours en 2014 et 25 en 2013. La principale explication est la suivante. La part des personnes migrantes parmi l'ensemble des personnes hébergées est plus importante. Or, celles-ci peuvent difficilement accéder à l'insertion et à un hébergement ou un logement pérenne à court terme. En effet il s'agit le plus souvent de personnes en procédure de recours ou en attente d'étude de leur demande d'asile.

Néanmoins si l'on compare uniquement les durées d'hébergement 2015 et 2016 en structures (CHRS, ALT, dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtels) où la part de migrants est faible, on constate que cette durée reste stable à 59 nuits en moyenne.

***Tableau 6* : variation des nuitées enregistrées**

	Variation entre 2011 et 2012	**Variation entre 2012 et 2013**	**Variation entre 2013 et 2014**	**Variation entre 2014 et 2015**	**Variation entre 2015 et 2016**
nuitées enregistrées en structures	+9%	+10%	+29%	+15%	+7%
nuitées enregistrées à l'hôtel	+51%	-4%	+3,0%	-9%	+101%
Total	+17%	+7%	+23,0%	+10,0%	+22%

A travers le tableau ci-dessus, on peut constater que le nombre de nuitées octroyées chaque année n'a cessé d'augmenter entre 2011 et 2016. Le nombre de places a en effet augmenté en structures afin de faire face à une augmentation des demandes, tout comme le nombre de nuitées octroyées à l'hôtel. Néanmoins on constate que le nombre de nuitées octroyées à l'hôtel a connu des hausses et des baisses sur la période. Cela s'explique par une évolution de l'utilisation de ce mode d'hébergement. En effet, l'Etat et les acteurs du département ont développé des dispositifs alternatifs à l'hôtel à partir de 2013, ce qui explique la baisse enregistrée entre 2012 et 2015.

Mais cette baisse n'a pas été aussi importante que souhaitée du fait de la forte augmentation de la demande d'hébergement. Et en 2016, la demande a tellement crû, notamment pour le public migrant, que le recours aux nuitées d'hôtel a de nouveau augmenté fortement.

Tableau 7 : Répartition des nuitées par territoires et par dispositifs en 2015 et 2016

	Structures		Hôtel	
	2015	**2016**	**2015**	**2016**
Pays de Brest	60%	59%	79%	89%
Pays de Cornouaille	36%	36%	20%	9%
Pays de Morlaix et Carhaix	4%	5%	1%	2%

Le Pays de Brest concentre une part importante des hébergements en structures (59% en 2016 et 60% en 2015), et à l'hôtel (89% en 2016 et 79% en 2015).

La part du Pays de Brest parmi les hébergements à l'hôtel a par ailleurs augmenté entre 2015 et 2016, tandis que celle du Pays de Cornouaille a baissé. Les demandes ont en effet augmenté de manière plus importante sur le pays de Brest, il en va donc de même pour les hébergements.

Tableau 8 : Détail des nuitées enregistrées en structures d'hébergement

2016 (données mensuelles cumulées)	nuitées	personnes	HS	FS	couples	familles	situations
PAYS DE BREST	**32936**	**1615**	**732**	**248**	**17**	**209**	**1206**
Appartements d'urgence Ti Letty, Brest	11507	669	199	76	14	118	407
Foyer Les exclus, Brest	300	53	42	5	3	0	50
CHRS Kastelldour, Brest	6332	303	0	78	0	88	166
Foyer du port (CHRS Urgence +Stabilisation), Brest	8552	300	300	0	0	0	300
ALT semi-Urgence CCAS, Brest	3541	160	125	25	0	3	153
DHT CCAS, Brest	2154	97	42	55	0	0	97
FJT Kerheol (ALT), Brest	297	22	13	9	0	0	22
FJT Michelet (ALT), Brest	253	11	11	0	0	0	11
PAYS DE CORNOUAILLE	**20314**	**1013**	**623**	**181**	**3**	**81**	**888**
Dispositif alternatif aux nuitées d'hôtel Massé-Trévidy, Quimper	4017	214	1	42	2	65	110
CHRS L'Hôtel Social, Quimper	9119	492	405	79	1	3	488
CHRS Concarneau	3520	145	145	0	0	0	145
ALT Concarneau	722	26	0	26	0	0	26
ALT CIAS Quimperlé	664	30	0	0	0	13	13
FJT Trévidy (ALT et DHU), Quimper	458	23	18	5	0	0	23
FJT St Ex (ALT et DHU), Quimper	1814	83	54	29	0	0	83
PAYS DE MORLAIX ET CARHAIX	**2739**	**188**	**95**	**37**	**7**	**12**	**151**
Dispositif alternatif aux nuitées d'hôtel Massé-Trévidy, Morlaix	1191	68	9	11	4	10	34
CHRS Le Jarlot, Morlaix	1296	100	69	23	3	2	97
FJT du Poher(ALT), Carhaix	223	11	8	3	0	0	11
Accueil Relais (places hiver), Carhaix	29	9	9	0	0	0	9
Total Nuitées enregistrées	**55989**	**2816**	**1450**	**466**	**27**	**302**	**2245**
			65%	**21%**	**1%**	**13%**	**100%**

Tableau 9 : Détail des nuitées enregistrées à l'hôtel

2016 (données mensuelles cumulées)	**nuitées**	**personnes**	**HS**	**FS**	**couples**	**familles**	**situations**
PAYS DE BREST	**17131**	**1303**	**135**	**139**	**47**	**268**	**589**
Hotel 115	17131	1303	135	139	47	268	589
PAYS DE CORNOUAILLE	**1699**	**314**	**78**	**74**	**3**	**53**	**208**
Nuitées d'hôtel 115	743	137	24	27	2	24	77
Nuitées d'hôtel Massé-Trévidy, Quimper	668	120	0	31	1	29	61
Nuitées d'hôtel CCAS Quimper	288	57	54	16	0	0	70
PAYS DE MORLAIX ET CARHAIX	**369**	**74**	**10**	**7**	**1**	**13**	**31**
Hôtel 115	317	42	1	6	0	7	14
Nuitées d'hôtel Massé-Trévidy	52	32	9	1	1	6	17
Total nuitées d'hôtel	**19199**	**1691**	**223**	**220**	**51**	**334**	**828**
			27%	**27%**	**6%**	**40%**	**100,00%**

A partir de ces 2 tableaux, on constate que la proportion des familles est plus importante à l'hôtel qu'en structures. En effet, les familles représentent en moyenne 40% des ménages hébergés à l'hôtel chaque mois contre 13% des ménages hébergés en structures, car une partie des familles ne peut pas prétendre à une entrée en structure au vu de leur situation administrative (décision DDCS). Ces familles peuvent uniquement être hébergées à l'hôtel.

Quant aux hommes seuls qui représentent toujours la majorité des demandeurs, une grande partie de l'offre d'hébergement en structures leur est destinée, ce qui explique qu'ils représentent 65% des ménages hébergés en structures contre 27% des ménages hébergés à l'hôtel.

Cette différence s'explique également par le fait que les hébergements à l'hôtel soient octroyés en priorité aux femmes victimes de violences et aux familles.

➢ Les conditions de sorties

Tableau 10 : Motifs de fin de prise en charge par les structures

	2016	%
La personne décide de s'en aller par elle-même	198	31.4
Sortie vers un CHRS	52	8.2
Sortie vers un logement	100	15.8
Sortie vers un logement de transition ou IML	9	1.4
La personne a quitté la structure sans prévenir	0	0
Retour au domicile conjugal ou familial	30	4.8
Hébergement amical ou familial	27	4.3
La personne a trouvé une autre solution	11	1.7
Fins de séjour, exclusions ou mises à pied	119	18.9
Hospitalisation	17	2.7
Sortie vers un hébergement de stabilisation	18	2.9
Sortie vers une autre structure d'hébergement d'urgence	24	3.8
Sortie vers un Centre maternel	5	0.8
Retour dans le pays d'origine	15	2.4
Incarcération	4	0.6
Sortie vers des lits halte soins santé	1	0.2
Décès	1	0.2
TOTAL	631	100

Les données présentées ci-dessus correspondent aux informations transmises par les structures d'hébergement au SIAO-115 en 2016 à chaque sortie. Ces données ne sont pas disponibles pour les hébergements à l'hôtel et en dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel.

Dans 31.4% des cas, les personnes sont parties d'elles-mêmes, sans précision des conditions de sorties (27.6% en 2015).

Dans 17.2% des cas, les personnes sont sorties vers un logement autonome ou un logement de transition (14.8% en 2015).

Dans 8.2% des cas, les personnes sont sorties vers un CHRS.

Dans 6% des cas, les personnes sont parties après avoir trouvé une autre solution par elles-mêmes, généralement un hébergement amical ou familial.

Dans 4.8% des cas les personnes sont retournées au domicile.

18.9% ont fait l'objet d'une fin de séjour, d'une exclusion ou d'une mise à pied et 2.7% des personnes ont été hospitalisées.

2. L'HEBERGEMENT D'INSERTION

Sur le département, 82 commissions ont eu lieu cette année (78 en 2015), pour 1073 demandes (en hausse de 10.8% par rapport à l'année précédente), soit 1 753 personnes concernées.

En 2016, il y a eu 82 commissions volet insertion :

- 35 commissions sur le Pays de Brest
- 24 commissions sur le Pays de Cornouaille.
- 23 commissions sur le territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix

En 2016, 1073 demandes ont été recensées :

- 426 demandes sur le Pays de Brest
- 401 demandes sur le Pays de Cornouaille
- 246 demandes sur le territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix

A NOTER : L'ensemble des logements ALT du département ainsi qu'une pension de famille ne sont pas encore intégrés au SIAO. Nous ne pouvons donc pas remonter d'information les concernant.

	GF	Nb de personnes	nb adultes	nb enfants
BREST	393	**619**	420	199
CCPA	10	**21**	10	11
BMO	23	**37**	23	14
CORNOUAILLE	401	**649**	442	207
MPC	246	**427**	270	157
Total	**1073**	**1753**	**1165**	**588**

1. Les demandes

En 2016, sur le Finistère, on compte 82 commissions. Ce qui représente 1073 demandes traitées et 1 753 personnes.

Répartition territoriale du nombre de demandes, personnes concernées et de commissions

Entre 2015 et 2016 on observe une forte hausse de la demande d'hébergement de 10.8%. Le nombre de demandeurs s'est accru de 237 personnes, pour atteindre le chiffre de 1753 en 2016, contre 1516 en 2015. C'est surtout sur le territoire de Morlaix / Pleyben / Carhaix que cette hausse est la plus marquée. Après avoir significativement baissée entre 2014 et 2015 (moins 53 demandeurs), elle est ensuite repartie à la hausse, pour toucher 427 personnes en 2016. Une hausse de 26 % en 1 an.

Cette hausse est généralisée à l'ensemble des territoires couverts par le SIAO 29, en effet on note une augmentation de 18,2 % du nombre de demandeurs pour le pays de Brest et de 7,5% pour le Pays de Cornouaille.

A noter que le SIAO 29 a enregistré 28 demandes extérieures au département, contre 36 en 2015.

Origine géographique des demandeurs

Le nombre de demandes ainsi que la répartition géographique est assez stable par rapport à 2015.

On constate, comme chaque année, une forte prégnance des villes centres (Brest, Quimper, Morlaix) sur le reste du territoire (ces 3 villes totalisent 54.4% des demandes en 2016).

Brest regroupant à elle seule près de 32% des demandes finistériennes.

Les hommes seuls sont les plus représentés avec plus de la moitié des demandes en 2016. Cela se vérifie sur l'ensemble des territoires. Toutefois on note que 40% des hommes isolés viennent du territoire de Brest Métropole.

28% des femmes seules viennent du territoire de Morlaix / Pleyben / Carhaix (2ème catégorie la plus représentée sur ce territoire. Sur le reste du département, ce sont les femmes avec enfant(s) qui arrivent en 2nde position en représentant 19.6% des demandes en 2016.

En 2016, 29% des demandeurs percevaient le RSA au moment de la demande (33.4% pour le Pays de Cornouaille). 20.9% étaient sans ressource (ce taux passe à 24.4% pour le territoire de Morlaix / Pleyben / Carhaix). Pour 11.4% les ressources proviennent de pôle emploi. 10% perçoivent l'AAH et 9.3% un salaire.

recours au volet insertion

27.7% des demandes sur le Pays de Brest ont pour motif la sortie d'incarcération ; ce pourcentage est en hausse de 4 points par rapport à 2015.

Sur le Pays de Cornouaille, le motif de recours le plus évoqué est celui de la rupture familiale, conjugale ou par des tiers, il a concerné 22.2% des demandes.

Même constat pour le territoire de Morlaix / Pleyben / Carhaix, avec une proportion de 32.9% de demandes pour ce motif.

Notons également que la part des recours dus à des violences conjugales est en baisse cette année, passant de 10.7% des demandes en 2015 à 8.3% cette année.

Situation résidentielle

25% des demandeurs sont hébergés par des tiers au moment de la demande auprès du volet insertion du SIAO 29 (ce taux atteint les 37.8% sur le territoire de Morlaix / Pleyben / Carhaix).

20.9% sont à leur domicile personnel ou conjugal et 13.6% sont en structure d'hébergement d'urgence.

Enfin, notons que 24% des demandeurs du pays de Brest sont incarcérés au moment de leur demande.

Préconisations

Activités des commissions

En 2016, on dénombre :

12 entrées directes / situations exceptionnelles. Ces situations se produisent à 83% sur le Pays de Cornouaille. Il s'agit dans 41.6% des cas, de personnes victimes de violences conjugales, 33.3% de personnes expulsées.

141 appels de décision. Il s'agit de cas où le ménage n'est pas en accord avec le positionnement de la commission. La demande est alors réétudiée.

38 orientations sur places disponibles.

47 réorientations. Il s'agit de réorientation territoriale (entre les commissions du département) ou vers des dispositifs n'entrant pas dans le champ de l'hébergement d'insertion tel que le SDAAF ou le SIVS notamment.

218 ajournements. Dans la grande majorité des cas les ajournements sont prononcés dans l'attente de plus amples informations concernant le ménage.

153 refus. Dans près de 38% des cas, le refus fait suite à un avis des services de la DDCS concernant la situation administrative du ménage, dans 25% des cas, la commission estime que le ménage relève du logement, dans 6.5% des situations, le ménage relève du soin, dans 3.2% des cas, le ménage n'adhère pas à l'accompagnement. Le reste des refus est motivé par le fait qu'il n'y ait pas de projet sur le territoire ou parce qu'il y a eu des violences lors de précédent passage en structure notamment.

751 orientations sur liste d'attente.

Nombre de demandes et d'orientations par EPCI et par dispositif

Répartition des orientations par territoire et par dispositif

Ce graphique illustre certaines spécificités territoriales, en effet, on constate que le Pays de Brest totalise 57.2% des orientations finistériennes en direction des CHRS. Il en va de même avec le Pays de Cornouaille qui représente 45% des orientations vers de l'ALT.

Globalement lorsque l'on rapporte le nombre d'orientation au nombre de place par dispositif on obtient 1.5 orientations pour une place en CHRS et 2.2 orientations pour un logement ALT.

Toutefois les situations diffèrent en fonction des territoires :

Part des orientations par rapport au nombre de place

Pour les CHRS on note 1.4 orientations pour une place existante sur le Pays de Brest, 1.3 pour le Pays de Cornouaille et 2.3 pour le territoire de Morlaix / Pleyben / Carhaix.

Pour l'ALT, sur le Pays de Brest, il y a eu 1.2 orientations pour un logement existant, 2.7 concernant le Pays de Cornouaille et 3.3 orientations pour un logement sur le territoire de Morlaix / Pleyben / Carhaix.

Suivi des orientations

Concernant les ménages placés sur liste d'attente en 2016, à la fin du premier semestre 2017 :

42.5% ont été admis

23.7% ont annulé leur demande

16.8% sont toujours en attente

15.6% ont été radiés

1% a refusé l'orientation

Au cumul, 40.3% des ménages orientés en commission n'intégreront pas une structure d'hébergement d'insertion.

<u>Suivi des orientations CHRS</u> :

A la fin du 1er semestre 2017, on note des disparités territoriales quant au suivi des orientations CHRS. En effet sur le Pays de Brest 73.8% des ménages orientés sont admis ou toujours en attente, pour le Pays de Cornouaille cette part passe à 42.2% et 42.4% pour le territoire de Morlaix / Pleyben / Carhaix. Sur ces 2 derniers territoires plus de la moitié des ménages orientés sur du CHRS n'entrent pas en structure suite à des annulations ou des radiations faute de contact.

135 ménages ont été accueillis en CHRS en 2016 (soit une baisse de 10.6% par rapport à 2015).

Le temps d'attente moyen pour une admission est de 182.1 jours (6 mois)

Le temps moyen de durée de séjour pour les personnes sorties en 2016 est de 238.76 jours (7.9 mois)

En outre, 133 ménages sont sortis de CHRS cette année. Selon les remontées des structures, cette sortie se fait à 39% en direction du logement (Parc public à 67%, parc privé à 30.7% et sous location pour 1.9%). 11.3% des sortants sont hébergés par de la famille ou des tiers à la sortie.

Bilan ALT
Brest
MPC
Cornouaille
CCAS Guilers
Emmaüs
CCAS Plougastel
CCAS Relecq Kerhuon
CCPA
Emergence
COALLIA
CCAS Brest
AGEHB
CCAS Carhaix
CCAS Morlaix
ASAD
Escale
CCAS Tregunc
Habitat et humanisme
Saint-Vincent de Paul
FJT (FMT)
CPHJ
CIAS Pays Glazik
CIAS Quimperlé Co.
CIAS Cap Sizun
CCAS Quimper
CCAS Ergue-Gabéric
CCAS Penmarc'h
CCAS Douarnenez
CCAS Concarneau
CCAS Châteaulin
0
1
140.3
0
9
125.4
0
6
66.8
0
7
476
4.5
2
252.6
36.4
15
252.6
205.2
12
483.9
172.0
18
393.3
230.2
5
106.9
11.3
13
311.5
50.2
19
170.1
34.2
21
26.0
0.0
2
100.8
8.1
8
851.0
43.0
1
191.0
1.0
2
168.3
33.0
11
259.3
78.7
3
209.0
30.4
5
251.1
36.0
9
129.8
1.0
6
496.3
74.3
10
156.0
29.0
1
249.5
29.0
3
220.6
20.2
5
536.8
38.9
7
134.0
21.7
3
0
100
200
300
400
500
600
700
800
900
Nb de jours

204 ménages ont été accueillis en ALT en 2016 (soit une hausse de 20.7% des admissions en ALT par rapport à 2015).

Le temps d'attente moyen pour une admission est de 56.2 jours.

Le temps moyen de durée de séjour pour les personnes sorties en 2016 est de 260.7 jours (8.7 mois).

En 2016, 199 ménages sont sortis de l'ALT, pour 46% en direction du logement (à 45% vers le parc public, 30.4% parc privé, 14% bail glissant et 9.8% de sous-location).

22 ménages ont été accueillis en pension de famille en 2016.

Le temps d'attente moyen pour une admission est de 351.3 jours (11.7 mois)

Le temps moyen de durée de séjour pour les personnes sorties en 2015 est de 3311.1 jours (9.19 ans)

Typologie : Homme seul

Age : 34.6 ans

Origine géographique : Brest

Situation résidentielle : Maison d'arrêt

Motif de la demande : sortie d'incarcération

Orientation : CHRS

Temps d'attente avant admission : 5.9 mois

Typologie : Homme seul

Age : 37.5 ans

Origine géographique : Quimper

Situation résidentielle : hébergé par des tiers

Motif de la demande : Rupture conjugale

Orientation : ALT

Temps d'attente avant admission : 29.5 jours

Typologie : Homme seul

Age : 35.6 ans

Origine géographique : Morlaix

Situation résidentielle : hébergé par des tiers

Motif de la demande : Rupture conjugale

Orientation : ALT

Temps d'attente avant admission : 34.3 jours

Focus sur la présence d'animaux

En 2016, 178 ménages déclaraient la présence d'au moins 1 animal (16,8 % des demandes).

51,78 % de ces demandes concernent des personnes seules.

En 2016, le taux de personne isolée ayant fait une demande SIAO Insertion et possédant au moins un animal, était de 12,9 %.

Concernant les suites de commission, on note que 46.3% des ménages possédant un animal et ayant été orientés ne donnent pas suite (annulation ou radiation faute de contact). En comparaison ce taux est de 40% pour les ménages sans animaux

DALO / DAHO

En 2016, 6 ménages ont vu leur recours logement requalifié en hébergement.

1 ménage a fait un recours hébergement, qualifié prioritaire.

Origine géographique : 2 viennent du territoire de Morlaix / Pleyben / Carhaix (1 Commana, 1 Plonévez du Faou)
5 du Pays de Cornouaille (2 Quimper, 2 Concarneau et 1 Douarnenez)

Sur les 7 ménages reconnus prioritaires :
- 1 a été admis
- 5 n'ont pas donné suite
- 1 avait été reconnu prioritaire avant de repasser en commission et de perdre son caractère prioritaire.

FOCUS TERRITORIAL : PAYS DE BREST

Pour le volet Insertion du SIAO, 426 demandes différentes ont été réceptionnées sur le territoire du Pays de Brest, soit 39,7% des demandes sur le Finistère.

Entre 2015 et 2016, on observe une augmentation de 17% de la demande (364 demandes en 2015) sur ce territoire.

TYPOLOGIE

54,3 % des demandes sont faites par des hommes isolés (231 demandes en 2016), il s'agit de la proportion la plus élevée, suivi des femmes avec enfant(s) avec une proportion de 19,5 % (83 demandes).

MOTIFS

27.7 % des demandes font suite à une sortie d'incarcération, 16.2 % des suites d'une perte de logement/expulsion. 15.9% d'une rupture familiale, conjugale, ou avec un tiers. Une séparation avec violence est citée dans 7.9 % des cas.

SITUATION RESIDENTIELLE

Au moment de la demande 24% des demandeurs préparaient une sortie d'incarcération (103 demandeurs)

28% étaient en logement (118 demandeurs)

4% étaient à la rue ou en hébergement mobile ou de fortune

ORIENTATIONS ET SUIVI

69.24% des demandes sur ce territoire se soldent par une décision d'orientation vers un dispositif du SIAO. Cela s'est fait à 63.4% en direction d'un CHRS et 32.5% vers un ALT.

2.8% des demandes ont été annulées en 2016 (12 annulations).

7.5% des demandes ont été refusées en 2016 (32 refus)

Au cumul 16.9 % des demandes en 2016 ne trouvent pas de réponses sur ce territoire (en comptant les 28 réorientations).

A la fin du 1er semestre 2017 73.8% des ménages orientés sont admis ou toujours en attente, 26.2% ont annulé leur demande ou ont été radiés faute de contact.

FOCUS TERRITORIAL : PAYS DE CORNOUAILLE

Pour le volet Insertion du SIAO, 401 demandes différentes ont été réceptionnées sur le territoire de Cornouaille, soit 37,37% des demandes sur le Finistère.

Entre 2015 et 2016, on observe une augmentation de près de 5% de la demande (383 demandes en 2015) sur ce territoire.

TYPOLOGIE

49,4 % des demandes sont faites par des hommes isolés (198 demandes en 2016), il s'agit de la proportion la plus élevée, suivi des femmes avec enfant(s) avec une proportion de 20,2 % (81 demandes).

Les tranches d'âge les plus représentées sont les 26-35 ans avec 26,4%, viennent ensuite les 18-25 ans avec 25,7% et les 36-45 ans avec 18,8%.

MOTIFS

22.19 % des demandes font suite à une rupture familiale, conjugale ou par des tiers, 14.7% des suites d'une perte de logement/expulsion. 9.8% au motif d'un besoin d'accompagnement. Une séparation avec violence est citée dans 9 % des cas.

SITUATION RESIDENTIELLE

Au moment de la demande 26% des demandeurs étaient hébergés chez un tiers (105 demandeurs)

28% étaient en logement (111 demandeurs)

9% étaient à la rue ou en hébergement mobile ou de fortune

ORIENTATIONS ET SUIVI

61.8% des demandes sur ce territoire se soldent par une décision d'orientation vers un dispositif du SIAO. Cela s'est fait à 56.05% en direction d'un ALT et 29,4% vers un CHRS.

1,7% des demandes ont été annulées en 2016 (7 annulations).

8.7% des demandes ont été refusées en 2016 (35 refus)

Au cumul près de 11,5 % des demandes en 2016 ne trouvent pas de réponses sur ce territoire (en comptant les 4 réorientations).

A la fin du 1er semestre 2017 42.2% des ménages orientés sont admis ou toujours en attente, 53.6% ont annulé leur demande ou ont été radiés faute de contact.

FOCUS TERRITORIAL : TERRITOIRE DE MORLAIX / PLEYBEN / CARHAIX

Pour le volet Insertion du SIAO, 245 demandes différentes ont été réceptionnées sur le territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix, soit 22,9 % des demandes sur le Finistère.

Entre 2015 et 2016, on observe une augmentation de près de 9% de la demande (225 demandes en 2015) sur ce territoire.

TYPOLOGIE

42,3 % des demandes sont faites par des hommes isolés (104 demandes en 2016), il s'agit de la proportion la plus élevée, suivi des femmes isolées avec une proportion de 21,1 % (52 demandes).

Les tranches d'âge les plus représentées sont les 18 – 25 ans avec 26,4%, viennent ensuite les 36-45 ans avec 25,6% et les 26-35 ans avec 24,8%.

MOTIFS

36.3% des demandes font suite à une rupture familiale, conjugale ou par des tiers, 24.1% des suites d'une perte de logement/expulsion. 13.1% suite à une fin de peine de prison , 14.7% à la suite d'une séparation avec violence.

SITUATION RESIDENTIELLE

Au moment de la demande 38% des demandeurs étaient hébergés chez un tiers (93 demandeurs)

34% étaient en logement

4% étaient à la rue ou en hébergement mobile ou de fortune

ORIENTATIONS ET SUIVI

75,9% des demandes sur ce territoire se soldent par une décision d'orientation vers un dispositif du SIAO. Cela s'est fait à 60,22% en direction d'un ALT et 27,9 % vers un CHRS.

5,3% des demandes ont été annulées en 2016 (13 annulations).

15,1% des demandes ont été refusées en 2016 (37 refus)

Au cumul près de 24,1 % des demandes en 2016 ne trouvent pas de réponses sur ce territoire (en comptant les 9 réorientations).

A la fin du 1er semestre 2017 42.4% des ménages orientés sont admis ou toujours en attente, 57.6% ont annulé leur demande ou ont été radiés faute de contact.

ZOOM DEPARTEMENTAL SUR … LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES EN 2016

En 2016, sur l'ensemble des demandes traitées par le volet urgence, on dénombre 1239 demandes de mise à l'abri ou de prolongation d'hébergement (soit 280 personnes) dues à des violences conjugales, ce qui représente 11% des demandes.

Répartition géographique :

- 15.9% en provenance du territoire Morlaix / Pleyben / Carhaix
- 47.3% pour le Pays de Brest
- 36.8% pour le Pays de Cornouaille

En 2016, sur l'ensemble des demandes traitées par le volet insertion, on dénombre 89 demandes (soit 205 personnes) dues à des violences conjugales, ce qui représente 8% des demandes.

Répartition géographique :

- 21.3% en provenance du territoire de Morlaix / Pleyben / Carhaix
- 31.5% pour le Pays de Brest
- 38.2% pour le Pays de Cornouaille

TYPOLOGIE

46% des personnes faisant appel au volet urgence du SIAO en raison de violences conjugales sont des femmes avec enfants.
Les tranches d'âge les plus représentées, parmi les personnes victimes de violence hébergées en urgence, sont les 26-35 ans avec 30,1%. Viennent ensuite les 36-45 ans avec 26,9% et les 18-25 ans avec 18%.

68.5% des personnes faisant appel au volet insertion du SIAO en raison de violences conjugales sont des femmes avec enfants.
Les tranches d'âge les plus représentées parmi les personnes victimes de violence sont les 26-35 ans avec 29.2%, viennent ensuite les 36-45 ans avec 24.7% et les 18-25 ans avec 18%.

RESSOURCES

Pour le volet urgence : 24.8% des ménages victimes de violences ayant sollicité un hébergement n'ont aucune ressource, 12.4% perçoivent un salaire (avec ou sans complément), 6.2% touchent des ressources de pôle emploi, 6.8% perçoivent l'AAH, 47.2% touchent le RSA et 2.5% perçoivent un autre type de ressources.

Pour le volet insertion : 23.6% des personnes victimes de violences ayant sollicité le service n'ont aucune ressource, 21.3% perçoivent un salaire, 11.2% touchent des ressources de pôle emploi, 7.9% perçoivent l'AAH et16.9% touchent le RSA. Concernant les autres ressources, on note que 10.1% personnes victimes de violences vivent uniquement des prestations familiales, 3.3% perçoivent une retraite et 2.2% des indemnités journalières.

SITUATION RESIDENTIELLE

- Au moment de la demande 57.1% des personnes victimes de violences vivent au domicile conjugal.
- 32.3% sont soit sortantes d'hospitalisation, à la rue ou à l'hôtel.
- 10.6% sont hébergées par des tiers (famille, amis...)

- Au moment de la demande 24% des personnes victimes de violences vivent au domicile conjugal.
- 38% sont accueillies en structures d'hébergement d'urgence.
- 20% sont hébergées par des tiers.

ORIENTATIONS

- 73.4% des demandes en direction du volet urgence du SIAO 29 donnent lieu à un hébergement en structure d'hébergement d'urgence et 26.6% à un hébergement à l'hôtel ou en gîte.

  L'hébergement à l'hôtel ou en gîte est sollicité lorsqu'il n'y a pas de place en structure d'hébergement d'urgence, ou pas de structure à proximité. Dans la plupart des cas, cela aboutit ensuite à un hébergement en structure lorsqu'une place se libère. Cet hébergement peut alors durer le temps de trouver une solution pérenne. Ainsi, en 2016, 7965 nuits ont été effectuées en structures par des personnes victimes de violences contre 802 à l'hôtel.

- Suite à leur dernier séjour en hébergement d'urgence :
  - 23 ménages sont retournés au domicile
  - 21 ménages sont sortis sans donner d'information
  - 11 ménages sont sortis vers un CHRS insertion
  - 24 ménages ont accédé au logement
  - 17 ménages sont partis dans leur famille ou chez un tiers
  - 3 ménages ont quitté le département
  - 2 ménages sont partis vers un Centre Maternel
  - 2 ménages sont partis vers un FJT
  - 17 ménages ont trouvé une autre solution

- 79.7% des demandes émanant de personnes victimes de violences se soldent par une décision d'orientation du volet insertion du SIAO (ce taux est de 74.5% tout publics confondus). Cela se fait à 52.1% en direction d'un CHRS et 43.7% vers de l'ALT.
- 22.5% des demandes ayant été orientées vers un dispositif d'insertion sont annulées. Cela concerne 16 annulations en 2016 (11 ont pour motif l'accès à un logement autonome, 4 sont retournées au domicile et 1 a eu un avis DDCS défavorable).
- 8.4% des demandes qui se sont traduites par une orientation sont radiées faute de nouvelles du demandeur.
- Au cumul près de 31% des ménages orientés en 2016 ne donnent pas suite.
- 62% des admissions se font en ALT.
- Le temps d'attente moyen entre le passage en commission et l'admission est de 46.6 jours (contre 106.8 tout publics confondus).

ZOOM DEPARTEMENTAL SUR … LA DEMANDE D'HEBERGEMENT DES 18-25 ANS SUR LE FINISTERE EN 2016

En Finistère 545 jeunes de moins de 26 ans, dont 29 enfants, ont sollicité un hébergement d'urgence en 2016, pour un total de 2247 demandes. Cette tranche d'âge représentait 31.3 % des demandeurs adultes sur le Finistère.

Répartition géographique :

- 362 jeunes pour le pays de Brest, soit 81.4% de la demande jeune
- 164 jeunes pour le pays de Cornouaille, soit 14.9% de la demande jeune
- 55 jeunes pour le territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix, soit 3.7% de la demande jeune

Sur le volet Insertion, parmi les jeunes de moins 26 ans, le SIAO 29 a recensé 273 demandes d'hébergement en 2016, pour un total de 392 personnes, dont 88 enfants. Cette tranche d'âge, des 18-25 ans, représentait 25.5 % de la demande sur le Finistère.

Répartition géographique :

- 41.7% pour le Pays de Brest
- 31.8% pour le Pays de Cornouaille
- 24.5% pour le territoire de Morlaix/Pleyben/ Carhaix

TYPOLOGIE

49.8 % des moins de 26 ans faisant appel au volet urgence du SIAO sont des hommes seuls. 21.5% femmes seules, 9.2% des femmes avec enfant(s), 9.9 % des couples sans enfant et 5.5 % des couples avec enfant(s).
Au total, 16.4 % des demandes émanant de jeunes de moins de 26 ans impliquent également des enfants.

48.7% des moins de 26 ans faisant appel au volet insertion du SIAO sont des hommes seuls. 21.2% des femmes seules, 16.8% des femmes avec enfant(s), 6.2% des couples sans enfant et 4.8% des couples avec enfant(s).
Au total, 19% des demandes émanant de jeunes de moins de 26 ans impliquent également des enfants.

32.4% des femmes seules faisant appel au volet insertion du SIAO sont âgées de moins de 26 ans.

MOTIFS DE LA DEMANDE

Les principaux motifs de recours au volet urgence du SIAO par les 18-25 ans sont :

- Rupture familiale, conjugale ou par des tiers : 51.5%
- Départ du département d'origine : 16.7%
- Expulsion ou perte de logement : 5.7%
- Violence : 7.4%

Les moins de 26 ans représentent 10% des demandes pour cause de violences conjugales

Les principaux motifs de recours au volet insertion du SIAO par les 18-25 ans sont :

- Rupture familiale, conjugale ou par des tiers : 31.7%
- Sortie de prison : 14.2% (22.2% des sortants de prison ayant fait appel au volet insertion du SIAO ont moins de 26 ans)
- Expulsion ou perte de logement : 10.4%
- Besoin d'accompagnement : 10.4%

Les moins de 26 ans représentent 18% des demandes pour cause de violences conjugales.

SITUATION RESIDENTIELLE

29.5% des 18-25 ans ayant fait appel au volet urgence du SIAO sont hébergés par des tiers au moment de la demande. 20.2% sont au domicile parental, 14.6% au domicile personnel ou conjugal, 14.9% à la rue et 6.5% en structure d'hébergement d'urgence.

27,37% des 18-25 ans ayant effectué une demande auprès du volet insertion du SIAO sont hébergés par des tiers. 17,52% sont en structure d'hébergement d'urgence, 13,14% en prison, 13,14% au domicile parental et 14,6% au domicile personnel ou conjugal.

ORIENTATIONS

Les jeunes de 18 à 25 ans représentent 31.4% des adultes hébergées en urgen en 2016. Les 18 – 21 ans représentent à eux seuls 16.8% des adultes hébergés

42.4% des 18 – 25 ans ont eu un hébergement à l'hôtel en 2016,

27.4% ont bénéficié d'un hébergement en ALT, en CHRS ou sur un disposi alternatif aux nuitées d'hôtel.

Un grand nombre ont bénéficié de différents types d'hébergement, l'hôtel éta bien souvent sollicité en attendant qu'une place se libère sur l'un des autr dispositifs.

Conditions de sorties des hébergements d'urgence hors hôtel :

- 32.4% des jeunes sont partis volontairement ou sortie non renseignée
- 15.7% sont sorties vers un FJT, 6.6% vers un CHRS
- 2.2% sont retournés dans leur famille
- 7.9% ont été hébergés par des tiers
- 9.2% ont été exclus
- 1.7% sont retournés à leur domicile
- 14.8% ont accédé à un logement
- 1.7% ont été hospitalisés
- 4.8% sont sortis vers de l'ALT et 0.9% vers un centre maternel
- 1.8% sont sortis vers une autre structure d'urgence

76.5% des demandes émanant des 18 – 25 ans se soldent par une décision d'orientation du volet insertion du SIAO (ce taux est de 74.5% tout publics confondus). Cela se fait à 51.2% en direction d'un CHRS et 45% vers de l'ALT.

21% des demandes ayant été orientées vers un dispositif d'insertion sont annulées.

11.3% des demandes qui se sont traduites par une orientation sont radiées faute de nouvelles du demandeur.

37.3% des orientations se sont soldées par une admission effective en structure d'hébergement d'insertion.

Le temps d'attente moyen entre le passage en commission et l'admission est de 53.3 jours (106.8 jours tout publics confondus).

Annexes

Annexe 1 : les territoires du SIAO 29

Annexe 2 : Les Lieux d'évaluation du SIAO 29

➢ Volet urgence

Pays de Cornouaille

Quimper

- Personnes isolées ou couples sans enfant - CCAS de Quimper - 21 bis rue Gourmelen 29000 QUIMPER 02.98.64.51.00 - Hôtel Social
- Familles – Femmes isolées victimes de violences- Fondation Massé-Trévidy - "Escale" 2 allée des Seiz Breur 29000 QUIMPER 02.98.90.54.51
- Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale - Mission locale - 30 place Louis Armand 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10

Concarneau

- Personnes isolées dont Femmes isolées victimes de violences- CCAS de Concarneau - 14 rue Courcy 29900 CONCARNEAU 02.98.60.52.40 - CHRS de Concarneau
- Familles - CDAS le plus proche du domicile
- Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale - Mission locale - 30 place Louis Armand 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10

Autres communes

- Familles - CDAS le plus proche du domicile
- Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale - Mission locale - 30 place Louis Armand 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10

Pays de Brest

Brest

- Personnes isolées - Familles ou femmes avec enfant CCAS de Brest - 40 rue Jules Ferry 29200 BREST 02.98.00.84.00
- 1Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale- Mission locale - 15 bis rue Fautras 29200 BREST 02.98.43.51.00
-

Autres communes

- Familles et personnes isolées- CDAS le plus proche du domicile
- Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale- Mission locale - 15 bis rue Fautras 29200 BREST 02.98.43.51.00

Morlaix/Pleyben/Carhaix

Morlaix

- Tout public - CHRS Le Jarlot- 8 rue de Réo - 29600 MORLAIX 02.98.88.56.38
- Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale- Mission locale - Centre multi-services rue Jean Caërou - ZA le Boissière 29600 MORLAIX 02.98.15.15.50

Carhaix

- Tout public - CCAS de Carhaix - Hôtel de ville - CCAS BP 258 CARHAIX 02.98.99.33.33
- Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale : Mission locale COB - Maison des Services Publics Place de la Tour d'Auvergne - 29270 Carhaix-Plouguer 02.98.99.15.80

Autres communes

- Familles et personnes isolées- CDAS le plus proche du domicile
- Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale-

- Mission locale Pays de Morlaix - rue Jean Caërou - ZA le Boissière 29600 MORLAIX 02.98.15.15.50
- Mission locale COB - Maison des Services Publics Place de la Tour d'Auvergne - 29270 Carhaix-Plouguer 02.98.99.15.80

➢ Volet insertion

Pays de Cornouaille

Quimper

- Personnes isolées ou couples sans enfant - CCAS de Quimper - 21 bis rue Gourmelen 29000 QUIMPER 02.98.64.51.00
- Familles - Fondation Massé-Trévidy - "Escale" 2 allée des Seiz Breur 29000 QUIMPER 0298905451

Concarneau

- Personnes isolées - CCAS de Concarneau - 14 rue Courcy 29900 CONCARNEAU 02.98.60.52.40
- Familles - CDAS le plus proche du domicile

Autres communes

- Familles - CDAS le plus proche du domicile
- Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale - Mission locale - 30 place Louis Armand 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10

Pays de Brest

Brest

- Personnes isolées - CCAS de Brest - 40 rue Jules Ferry 29200 BREST 02.98.00.84.00
- Familles ou couples- Les Ajoncs / Kastell DOUR AGEHB - 7 rue Lanrédec 29200 BREST 02.98.49.32.11
- Personnes sortant de prison ou sous main de justice - Emergence - "Les Cyprès" 1 rue Cuvier 29200 BREST 02.98.02.10.27

Autres communes

- Familles et personnes isolées- CDAS le plus proche du domicile
- Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale- Mission locale - 15 bis rue Fautras 29200 BREST 02.98.43.51.00

Morlaix / Pleyben / Carhaix

Morlaix

- Tout public - CCAS de Morlaix - 29 rue de Brest 29600 MORLAIX 02.98.88.82.15

Carhaix

- Tout public - CCAS de Carhaix - Hôtel de ville - CCAS BP 258 CARHAIX 02.98.99.33.33

Autres communes

- Familles et personnes isolées- CDAS le plus proche du domicile
- Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale-

- Mission locale Pays de Morlaix - rue Jean Caërou - ZA le Boissière 29600 MORLAIX 02.98.15.15.50
- Mission locale COB - Maison des Services Publics - Place de la Tour d'Auvergne - 29270 Carhaix-Plouguer 02.98.99.15.80

Annexe 3 : Fiche de demande d'hébergement du volet insertion

SIAO 29

SIAO 29 VOLET INSERTION

FICHE DE DEMANDE HEBERGEMENT/LOGEMENT

Date de l'entretien

LA PERSONNE EST ADRESSEE PAR :

Nom

Organisme

E-mail/Téléphone

EVALUATEUR

Nom

Fonction

Structure

Adresse

Téléphone

E-mail

DEMANDEUR 1	DEMANDEUR 2
Nom	Nom
Nom de jeune fille	Nom de jeune fille
Prénom	Prénom
Date de naissance	Date de naissance
Sexe ◯Femme ◯Homme	Sexe ◯Femme ◯Homme
Nationalité ☐Française ☐U.E. ☐Hors U.E.	Nationalité ☐Française ☐U.E. ☐Hors U.E.
Adresse	Adresse
Téléphone	Téléphone
E-mail	E-mail

1

CRITERES D'ORIENTATION

Situation familiale

ENFANTS

Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe	Classe	Ecole fréquentée

La demande concerne-t-elle l'accueil des enfants à temps complet ? ☐ Oui ☐ Non

La demande concerne-t-elle l'accueil des enfants pour des droits d'hébergement ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser la fréquence :

La mise en sécurité est-elle nécessaire? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser :

SITUATION ADMINISTRATIVE

Type de document de séjour : ☐ Récépissé ☐ Titre de séjour ☐ CNI

☐ Autre document

☐ Aucune pièce justifiant de l'identité

Durée de validité :

SUIVI SOCIAL

Le demandeur bénéficie-t-il d'un suivi social ? (ASLL, MASP, Curatelle, Tutelle, ...) ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser :

Coordonnées du référent et de l'organisme :

BUDGET

Nature des ressources	Montant	Nature des charges	Montant

SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT

Type d'hébergement ou de logement au moment de la demande :

Une demande est-elle en cours ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser :
- ☐ FJT
- ☐ Résidence sociale (hors FJT)
- ☐ Service locatif social / intermédiation locative (SIVS, ALMA...)
- ☐ HLM
- ☐ DALO/DAHO

Si oui, date de dépôt de la demande et nom de l'organisme auprès duquel la demande a été effectuée ?

Le demandeur présente-t-il un handicap nécessitant un aménagement particulier ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser :

Motif de la demande d'hébergement ?

Précisions:

Parcours logement/hébergement

Lieu	Durée	Type	Statut d'occupation	Raisons du changement

Le ménage est-il mobile ? (véhicule ou autres possibilités) ☐ Oui ☐ Non

Le ménage a-t-il des animaux de compagnie ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, Préciser ?

Si oui, une solution de garde est-elle possible ?

SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE

Le demandeur est-il en attente d'un jugement ou de l'exécution d'une peine ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, Préciser ?

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES A L'ORIENTATION (EXPOSE SOCIAL) :

OBJECTIFS ATTENDUS DE LA PRISE EN CHARGE PAR LE DEMANDEUR :

Une demande d'accompagnement est-elle envisagée ou souhaitée ?

PRECONISATION D'ORIENTATION DU TRAVAILLEUR SOCIAL QUI A FAIT L'ENTRETIEN
(CHRS, ALT, Pension de famille, Résidence accueil,...)

Préconisation (choix 1)

Préconisation (choix 2)

Si Autre :

Préconisation du demandeur si différente du travailleur social

Villes/Territoires souhaités

ENREGISTRER **IMPRIMER** 5 **ENVOYER** **REINITIALISER**

Items des listes déroulantes

Situation familiale :

Marié
Veuf
Pacsé
Vie maritale
Célibataire
Divorcé
Séparé

Type d'hébergement ou de logement au moment de la demande :

A la rue	Hébergement d'insertion
CADA	Hébergement mobile ou de fortune
Détention	Hébergement par des tiers
Dispositif médical	Hébergement/structure d'urgence (115)
Domicile parental	Hôpital général
Domicile personnel ou conjugal	Hôpital psychiatrique
Etablissement de cure/post-cure	Hôtel payé par le ménage
Foyers	Location parc privé
Hébergement de stabilisation	Location parc public

Motif de la demande d'hébergement :

Absence de ressources	Fin d'hébergement familiale
Autre	Logement inadapté
Besoin d'accompagnement	Logement insalubre/précaire
Chômage/perte d'emploi	Sans logement/Intermittent de la rue
Départ du département d'origine	Séparation conjugale
Départ du pays d'origine	Sortie de CADA
Expulsion/perte de logement	Sortie de cure/post-cure
Fin de prise en charge ASE	Sortie de prison
Fin de prise en charge dans une autre structure	Sortie d'hôpital général
	Sortie d'hôpital psychiatrique
Fin d'hébergement chez un tiers	Violences conjugales/familiales

Préconisation :

CHRS Insertion
ALT insertion (peuvent être appelés logement d'urgence sur certains territoires)
Pension de famille (maison-relais)
Résidence Accueil (Maden)
AGIR (territoire du Poher)
Intermédiation locative (CCAS de Concarneau)
Résidence sociale (CCAS Quimper)
Logement de promotion familiale (CCAS Quimper)
Autre

SIAO 29 FICHE SYNTHESE DEMANDE D'HEBERGEMENT
VOLET INSERTION D'INSERTION

Demandeur

Demandeur

Motif de la demande:

Préconisation(s) du travailleur social: **Choix 1** **Choix 2**

Préconisation du demandeur si différente du travailleur social

Signature du ménage demandeur

Signature du travailleur social ayant réalisé l'entretien

DATE

Ce document de synthèse destiné au ménage demandeur et au SIAO 29 a pour objectif de garantir l'adhésion des personnes sollicitant un hébergement d'insertion.
Le ménage reconnait valider les informations de la fiche et être en accord avec le type d'hébergement préconisé.

Sans signature, la demande ne sera pas étudiée par le SIAO 29.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude de votre demande d'hébergement d'insertion. Les destinataires des données sont :

- Le SIAO 29
- Les membres de la commission d'orientation territoriale
- Les structures gestionnaires d'hébergement susceptibles de vous accueillir.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au SIAO 29 - 29 rue de la Providence, 29000 QUIMPER.(Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant).

Le SIAO 29 est une association d'opérateurs (loi 1901) chargée d'orienter les personnes en situation de mal logement sur des hébergements d'urgence et d'insertion. Il a pour objectif de contribuer efficacement à améliorer l'orientation et la prise en charge de personnes, et de construire des parcours d'hébergement et d'insertion adaptés, conduisant chaque personne à une amélioration de ses conditions de vie.

SIAO 29
29 rue de la Providence
02 98 58 40 83
www.siao29.fr

Annexe 4 : remontées des informations (admissions, sorties, places disponibles, ménages prêts à accéder au logement)

Dispositif - Structure - Date de mise à jour

CAPACITE D'ACCUEIL	XX logements
Nombre de logements - Occupé(e)s	XX
Nombre de logements - Disponibles	XX
Nombre de logements - Susceptibles d'être disponible (départ envisagé sous une quinzaine de jours)	

Ménages présents											Ménages prêts à sortir parc public								
Merci d'indiquer la date de sortie et ce vers quoi s'est faite la sortie (bail glissant, sous-location, parc public, parc privé…)											*Merci de mettre à jour les items ci-dessous uniquement si le ménage est effectivement prêt à sortir vers le logement et qu'il a déposé une demande dans le parc public*								
Nom	Prénom	Nb adultes	Nb Enfants	Date de Naissance	Date Entrée	Type de Logement	Localisation	Date Sortie	Sortie Vers	Remarques de la Structure	Suivi personnes prêtes à sortir	Bailleur	Date demande logement social	Type logement demandé	Ressources actuelles	Montant actuel	Observations / territoire demandé	Suite de la demande	Date DALO

Liste d'attente										
Admission d'un ménage en liste d'attente: merci d'indiquer la date d'entrée et le type de logement.Pour les ménages restants sur liste d'attente merci d'indiquer les prises de contact										
Date commission	Nom	Prénom	Nb Adultes	Nb Enfants	Date de Naissance	Relance du SIAO	Date Entrée	Type Logement	Localisation	Remarques de la structure

NOTES

NOTES

NOTES

SIAO 29

29 rue de la Providence - 29000 QUIMPER

association@siao29.fr / 02.98.58.40.83

urgence@siao29.fr / 115

insertion@siao29.fr / 02 98 58 40 83

www.siao29.fr